

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 septembre 2017
CO 113 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Philippe BRUNIAUX, René MOLIN, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Jean-Baptiste MERILLOT, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Philippe RIOU, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Christian JACQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Martine PINGAT CHANEY à Jean-Jacques COURT, Claire LUCAS VERNUS à Jacques GUILLOT, Denis MOREL à Thierry GUINCHARD, Valérie PAQUIEZ à Pierre GUINCHARD, Frédéric LAMBERT à Florent GAILLARD, Jacques FAIVRE à Guy DAVID, Raphaël GAGNEUR à René GUINERET, Yann PINGUAND à Adrien LAVIER, Claudine ROUEFF à Martine VUILLEMIN, Odile SIMON à Clément FORET, soit 10 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, soit 1 voix délibérative à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Daniel BARBE, Josiane SCARABOTTO.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice :	94	<u>Etaient Excusés</u> : Jean-Baptiste BAUD, Hélène BAUD, Antoine MARCELIN, Marie-Christine CHAUVIN, Christian COLIN, Anne CHARLET, Lucie DODANE, Henri DORBON, Michel BONTEMPS, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.
Présents :	74	
Votants :	84	<u>Etaient absents</u> : Rémy VIENNET, André PROST, Pierre MIDOL, Gérard BOUDIER, Sylvain BENETRUY.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice VILLALONGA

Convocation faite le : 18 septembre 2017

Objet : Annulation de titres suite à jugements d'effacement de dettes.

VU la note de synthèse n°13/26.09.2017, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT, relative à une annulation de titres suite à jugements d'effacement de dettes ;

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales, en séance du 14 septembre 2017,

CONSIDERANT que le Comptable Public a récemment transmis à la Communauté de Communes deux ordonnances d'effacement de dettes prononcées par le Juge d'Instance de Dole suite aux recommandations formulées par la Commission de Surendettement des particuliers du Jura :

- 1- Ordonnance du 21 Juillet 2017 : Monsieur Gaston MARION
- 2- Ordonnance du 28 Juillet 2017 : Madame Catherine JEANDENANS

ENTENDU l'exposé de Monsieur Alain CHOULOT, Vice-Président Délégué aux Finances ;

ATTENDU qu'en exécution de ces jugements, l'ensemble des dettes de ces personnes antérieures aux dates de jugement est effacé ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 septembre 2017
CO 113 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Annulation de titres suite à jugements d'effacement de dettes.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / ANNULE les titres suivants :

- Titres au nom de Monsieur Gaston MARION émis en 2014 et 2016 : 3 titres de 274,25 €
- Titres au nom de Madame Catherine JEANDENANS émis en 2012 et 2015 : 2 titres pour un montant total de 203,74 € ;

2 / DIT que les opérations comptables correspondantes sont à exécuter sur le budget 2017.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Président

Michel FRANCONY

